



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 14 avril 2005 — N° 138

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 04.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 13 avril 2005, sur la motion de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 83, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 83 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 83 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

La motion est adoptée.

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 12 avril 2005, sur la motion de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 89, Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée et modifiant d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 89 est adopté.

14 avril 2005

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 89 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

La motion est adoptée.

À 11 h 42, à la demande de Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 94 Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et d'autres dispositions législatives

La motion est adoptée.

14 avril 2005

Dépôts de documents

M. Audet, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel de l'Autorité des marchés financiers sur la tarification en assurance automobile du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2004 ;

(Dépôt n° 1758-20050414)

Le rapport annuel de la Caisse de dépôt et placement du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2004.

(Dépôt n° 1759-20050414)

M. Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2004.

(Dépôt n° 1760-20050414)

M. Marcoux, ministre de la Justice, dépose les rapports annuels des ordres professionnels suivants, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004 :

– Ordre des technologues professionnels du Québec ;

(Dépôt n° 1761-20050414)

– Collège des médecins du Québec.

(Dépôt n° 1762-20050414)

14 avril 2005

M. Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 12 avril 2005, qu'il a reçue de M. Marcel Blanchet, Directeur général des élections du Québec et président de la Commission de la représentation électorale, concernant les travaux de la Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires, présidée par le juge John H. Gomery.

(Dépôt n° 1763-20050414)

M. le Président dépose :

Le rapport du Directeur général des élections du Québec sur la mise en application de l'article 30.8 de la *Loi sur les élections scolaires* dans le cadre de l'élection partielle du 20 mars 2005 dans la circonscription n° 11 de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys ;

(Dépôt n° 1764-20050414)

La décision 1258 du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 12 avril 2005, concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel des cabinets de l'Assemblée nationale et sur le paiement des services professionnels.

(Dépôt n° 1765-20050414)

Dépôts de pétitions

M. Jutras (Drummond) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 106 citoyens et citoyennes de la circonscription de Drummond, concernant le financement de la fête nationale du Québec.

(Dépôt n° 1766-20050414)

14 avril 2005

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Bédard (Chicoutimi) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 109 citoyens et citoyennes de la circonscription de Chicoutimi, concernant la modernisation du parc d'habitations à loyer modique.

(Dépôt n° 1767-20050414)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Grondin (Beauce-Nord) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 988 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le traitement et les conditions de vie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer dans les centres d'hébergement privés et publics.

(Dépôt n° 1768-20050414)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Blackburn (Roberval) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 11 800 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la sécurité à l'intersection des routes 169 et 170 dans la municipalité de Saint-Bruno.

(Dépôt n° 1769-20050414)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement,
M. Bourdeau (Berthier) dépose :

Copie d'un article de M. Robert Dutrisac, du quotidien *Le Devoir*, en date du 14 avril 2005, concernant le bilan des actions du gouvernement libéral selon les jeunes libéraux.

(Dépôt n° 1770-20050414)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) et Mme Roy (Lotbinière) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale de l'hémophilie.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé aux avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du document intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes* ;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 62, Loi sur les compétences municipales.

Motions sans préavis

M. Rioux (Iberville) propose :

14 avril 2005

QUE l'Assemblée nationale félicite le travail et le dévouement de Mme Maria Labrecque Duchesneau, fondatrice et coordonnatrice de l'organisme Au Cœur des familles agricoles, qui, par sa passion pour le monde agricole et les relations humaines, permet à plusieurs personnes au Québec de bénéficier de son soutien et des services de l'organisme.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, demande une directive concernant la possibilité pour le député de Verdun d'être l'auteur du projet de loi n° 195, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

À 15 h 39, M. Cusano, premier vice-président, prend la question en délibéré et suspend les travaux.

Les travaux reprennent à 16 h 27.

M. Cusano, premier vice-président, rend la directive suivante concernant la demande de Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle.

14 avril 2005

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

Le député de Verdun avait, à ce titre, la capacité de présenter un projet de loi. Le fait que le député soit devenu ministre depuis la présentation du projet de loi n'a aucun impact sur le processus législatif à l'Assemblée. Il revient au député de juger de l'opportunité d'en demeurer l'auteur. Le rôle de la présidence consiste uniquement à décider si la présentation et l'étude du projet de loi sont conformes aux règles de procédure parlementaire en matière législative. Il reviendra à l'Assemblée de se prononcer sur le projet de loi.

M. Cusano, premier vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 22 avril 2005, M. Bouchard (Vachon) s'adressera à Mme Thériault, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « La politique familiale au Québec ».

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi publics au nom des députés

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 195, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

Après débat, le rapport est adopté.

À 16 h 50, à la demande de Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

14 avril 2005

Débats de fin de séance

À 18 h 02 , l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Doyer (Matapédia) à M. Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, concernant les sommes d'argent pour la mise en place de mesures d'atténuation des conséquences de la réduction des possibilités forestières ;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) à M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant les promesses libérales en ce qui a trait aux listes d'attente.

À 18 h 29, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 19 avril 2005, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET